

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENT PUBLICS
DE LA WILAYA DE NAAMA
NIF: 415024000045205

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire RELATIF AU CONCOURS NATIONAL
RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE N°21/2026

ÉTUDE POUR LA RÉALISATION D'UNE POLYCLINIQUE À HAI KSAR EL AIN COMMUNE
D'AIN SEFRA WILAYA DE NAAMA.

Conformément aux dispositions de l'article 48 alinéa du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marches publics et des délégations de service public, La Direction des Equipements Publics de la wilaya de Naâma informe les soumissionnaires ayant participé au concours national restreint de maitrise d'œuvre N° 21/2026 relatif a : «Etude pour la réalisation d'une polyclinique à Hai Ksar El Ain commune d'Ain Sefra Wilaya de Naama; paru aux quotidiens الحياة le 27/04/2026 et quotidien Ouest Tribune le 28/04/2026 et les Journaux électroniques الحراك الإخباري et ALGERIE 54 le 27/04/2026 qu'a l'issue de l'analyse des offres, le concours est attribué conformément au tableau sus dessous :

BET RETENU	MONTANT D'ÉTUDE	MONTANT DE SUIVI	MONTANT TOTAL	LA NOTE FINALE	OBS
GROUPEMENT ARC ELFATH "khemiche yahia djelloul +kessri aboutaleb NIF : 19332100014518304580 NIF : 17212010182316301280	6 880 000,00 DA	8 640 000,00 DA	15 520 000,00 DA	94.22	Meilleure offre

- Un délai de dix (10) jours est accordé aux soumissionnaires pour un éventuel recours à compter de la premier parution de cet avis sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP et ce conformément à l'article 82 alinéa du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marches publics et des délégations de service public.

LE DIRECTEUR